

Les municipaux à la pointeuse!

La Ville va imposer à ses agents 1 567 heures par an de travail effectif. C'est encore 40 de moins que la durée légale

Incroyable mais vrai : les agents de la Ville de Marseille vont être tenus de faire leurs heures de travail. Rien que leurs heures, mais toutes leurs heures. Dans une ville où, souvent à tort mais parfois à raison, les fonctionnaires municipaux n'ont pas la réputation de se tuer à la tâche, c'est un tabou que la municipalité a décidé de briser. Bien soudainement...

Car, même si la Ville s'en défend, cette urgence à régulariser le fonctionnement de ses services fait écho au scandale qui a éclaté au Samu social, où les agents ne travaillaient que 10 à 12 jours par mois (*lire également ci-dessous*). L'enquête préliminaire ouverte par le parquet risque fort en effet de s'intéresser à d'autres services municipaux...

Aussi, le 15 juin dernier, deux dossiers ont été présentés en comité technique paritaire (CTP). L'un d'eux a trait aux logements de fonction et aux astreintes des concierges (*lire ci-contre*). Il sera voté lundi au conseil municipal. Prudemment, la Ville a différé le deuxième rapport, portant sur l'organisation du temps de travail dans plusieurs services "atypiques" (Samu social, service de la mer, délégation à la sécurité, notamment). *"Les autres directions feront l'objet d'un deuxième texte, à l'automne. L'ensemble sera soumis au conseil municipal avant la fin de l'année"*, précise Jean-Claude Gondard, le directeur général des services de la Ville.

Les syndicats pas tous d'accord entre eux

Mais ce délai ne tempère pas la colère de l'intersyndicale FSU, CGT et Unsa, qui manifesterà lundi devant la mairie et appelle les agents à la grève. *"Se mettre en conformité avec la loi, nous ne sommes pas contre. Nous aussi sommes des contribuables soucieux de la bonne gestion de la collectivité. Mais cela ne peut se faire dans la précipitation, sans aucune concertation, simple-*



ment parce que l'administration s'est fait taper derrière la tête à cause du Samu social", fulmine Christine Donnadiou, secrétaire générale adjointe de la FSU.

Force ouvrière, toujours majoritaire à la Ville, s'est abstenue en CTP sur ce dossier : *"Il est vrai que la précipitation est contestable, mais concernant le temps de travail des agents, il n'y a rien d'explosif. Il ne s'agit que de remettre au clair les règles, en mettant fin aux petits arrangements. La Ville veut bien discuter des cycles de travail, mais à condition que la totalité des heures soit bien effectuée"*, analyse le secrétaire général des territoriaux FO, Patrick Rué.

Un cadeau de 40 heures à 10 millions d'euros

Pour Jean-Claude Gondard, il s'agit d'expliquer aux agents que le droit *"va désormais remplacer*

des usages" parfois adoptés au fil des années. Mais attention : pas question de remettre en cause les avantages dont bénéficient les 11 556 agents titulaires (la Ville compte aussi 6 000 non titulaires). Pour ces fonctionnaires, la durée annuelle de travail reste de 1 567 heures au lieu des 1 607 heures légales. Un écart déjà pointé en 2013 par la Chambre régionale des comptes : En se calant sur la durée légale, la collectivité *"ferait une économie de 10 millions d'euros par an et accroîtrait, sans dépenses supplémentaires, sa force de travail de 280 équivalents temps plein"*, avait calculé la Chambre régionale des comptes, qui enjoignait à la municipalité d'*"appliquer aux agents de la Ville la durée légale de travail"*.



Personnel des piscines, des écoles, des espaces verts, des musées... Les 12 000 agents de la Ville de Marseille devront tous accomplir leurs 1 567 heures annuelles de travail.

/PHOTO ILLUSTRATION ARCHIVES NICOLAS VALLEAURI

LES CONCIERGES AU PIQUET

Le nouveau règlement des conciergeries alourdit substantiellement les tâches demandées à ces fonctionnaires en contrepartie de la gratuité de leur logement. Ainsi pour les concierges des piscines et des stades, il faudra désormais travailler six jours sur sept, et non cinq. Dans les écoles, l'astreinte sera d'un week-end sur deux, et durant les petites vacances scolaires. Des avantages en nature, comme la gratuité de l'eau et de l'électricité seront supprimés. La mesure la plus problématique concerne les agents en longue maladie qui devraient perdre leur logement de fonction.

La Ville compte 88 agents logés sur ses stades et 15 sur ses piscines, 229 concierges dans ses écoles ; 37 autres sont hébergés par convention précaire avec astreinte de présence.

habituels, arguant de *"la spécificité des conditions de travail à Marseille et des problèmes sociaux"* que provoquerait un tel revirement. Quelles sont ces spécificités ? *"Insécurité urbaine", "prise en charge des populations en difficulté", "diversité et polyvalence des services publics locaux"*. Aujourd'hui, Jean-Claude Gondard évoque *"une dérogation prévue par un décret de 2001, qui a été validée par le contrôle de légalité"*.

Notons que ce "cadeau" de 40 heures de travail par an (auquel il faut ajouter quelques "journées du maire") n'empêche pas les municipaux marseillais se figurer sur le podium 2016 de l'absentéisme dans les communes (1) : 36,8 jours d'absence par an et par agent en moyenne, soit deuxième au classement après Amiens, dans la Somme (contre 16,7 jours par an et par

salarié dans le privé).

Une situation dont la plupart des municipaux sont loin de se satisfaire, comme l'ont expliqué devant le CTP du 15 juin les syndicats CFE-CGC et CFDT : Cette mauvaise réputation *"intervient dans l'incivisme croissant dont les agents sont de plus en plus victimes, lorsqu'ils se font traiter de tricheurs, fainéants et profiteurs"*... Pour Luc Bedrossian (CFTC), ce malaise au travail et *"ces gabegies en tous genres"* sont dus à *"l'absence d'une gestion équitable"* et aux *"erreurs de casting de certains responsables : encartés politiques ou syndicaux, copinage, réseaux ou tout simplement casting de ceux qui se montrent le plus"*. Ces syndicats regrettent que *"la deuxième ville de France ne soit pas dotée d'une Inspection générale des services digne de ce nom"*. Ils réclament une *"transformation de la gouver-*

nance du dialogue social".

Constat partagé par le socialiste Benoît Payan : *"Vu le nombre d'équipements qui vont passer sous gestion métropolitaine, il est urgent d'engager une véritable réflexion sur l'organisation des services."*

Cure d'austérité

De fait, comme l'ensemble des collectivités locales, la Ville de Marseille doit s'attendre à la cure d'austérité promise par le président Macron : suppression de 75 000 postes sur cinq ans dans la fonction publique territoriale, réduction de 2 milliards d'euros par an de leurs dépenses de fonctionnement et... obligation de respecter la durée légale du travail.

Sophie MANELLI

1. Selon le palmarès établi par la Fondation Ifrap, un "think-tank" libéral.